



Droit succession Retard Handicap

Par **JeremyN**, le **01/04/2024** à **18:57**

Aujourd'hui, cela fait presque 6 mois que ma grand-mère est décédée.

Mon frère d'un côté, hérité comme moi par notre père et mon oncle de l'autre, me sont très hostils.

Le notaire a été choisi par mon oncle, hérité le plus légitime et depuis, il ne donne plus de nouvelles.

Comme je m'occupais de ma grand-mère, j'ai possiblement récupéré à droite à gauche des documents, papiers, testaments ... quelle m'aurait donné durant ces dernières années où que j'aurais récupéré durant ces 3 années d'Alzheimer avec les différentes démarches administratives et médicales.

Cela faisant bientôt 6 mois, mon frère m'a fait entendre que par mon inaction nous allions payer des frais et majorations chaque mois ! Il fait reposer cette responsabilité sur moi, la notaire ne répondant pas vraiment, dans l'attente de documents de quelques parties de la famille, je suis en quelque sorte le seul à qui il incombe d'apporter des documents, malgré que je ne sois pas le seul à avoir accès à l'appartement de ma grand-mère, mais bref.

D'abord merci à tout ceux qui ont lu jusqu'à là. J'ai bien conscience que mon incapacité à agir sera difficile à comprendre pour certains.

J'espère néanmoins que vous pourrez m'apporter quelque aide que ce soit sur ce sujet.

Il n'y a finalement pas de questions spécifiques mais plusieurs interrogations. Puis-je faire valoir mon abattement pour handicap qui m'a très probablement empêché d'accéder aux études et aux parcours professionnels souhaités si ce handicap est en cours de diagnostic et qu'à terme ce diagnostic révèle un handicap que j'aurais depuis mon enfance, de manière rétroactive ou en demandant à mon psychiatre une lettre ? Puis-je faire décaler le paiement des droits de succession maintenant que je vais mieux et suis prêt à rapidement fournir le plus de documents possible à ma notaire ? Comment puis-je payer les Droits de succession étant au RSA sans aucuns placements. J'ai fait une simulation et mes droits seraient de 33000€.

Bien entendu, toutes les réponses qu'il y a sur les services publics, je les ai trouvées. Mais si vous aviez des conseils supplémentaires à me partager, je vous en serais vraiment reconnaissant.

Merci à vous.

Jérémy N.